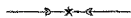


RENTÉE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS DE NANCY

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE NANCY



RENTRÉE SOLENNELLE DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE NANCY

Le 19 Novembre 1873



NANCY

IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LANOUR, 11.

1874

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 août 1803 et du règlement du 5 février 1841, des prix, avec des mentions honorables, s'il y a lieu, sont accordés annuellement, à la suite d'un concours, dans les Écoles supérieures de Pharmacie.

La commission chargée de prononcer cette année sur le mérite des épreuves des candidats a décerné les récompenses dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie minérale, Physique et Histoire naturelle

Mentions honorables : M. GOUY (Ernest), de Nancy; M. WALTHER (Thiébaud), de Niederroedern (Bas-Rhin).

DEUXIÈME ANNÉE

Pharmacie et Matière médicale

Prix : M. FRANÇOIS (Joseph-Stéphan), de Nancy.

Mention honorable : M. WEILL (Alexandre), de Lille (Nord).

TROISIÈME ANNÉE

Chimie organique et Toxicologie

Prix : M. HALLER (Albin), de Fellingingen (Haut-Rhin).

Mention très-honorable : M. GÉRARD (Armand-Joseph), de Colmar (Haut-Rhin).
